Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260407-07042026DEL37-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 7 avril 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **SEPT AVRIL à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.

Date de la convocation : 30 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEBRETON Angélique, BEQUET Philippe, FLEURY Valérie, JÉHANNIN Pierre, LE MERDY Charlotte, CARLIER Mathieu (arrivé à 19h40), SIMONNEAU Angèle, HOCHET Marylène, FONTAINE Cyrile, LEHUGER Marine, GALLI Pierre, LEMARCHAND Sylvia, GAMBLIN Julien, MEAL Sandrine, GUIHARD Samuel, MORAND Estelle.
Absents excusés : M. CROCHET Pierre,
Secrétaire de séance : M. Samuel GUIHARD

07.04.2026-DEL37 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de notification 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnelles de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR :

- **DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,85%**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,11%**
- **taxe d'habitation (TH) : 17,70%**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260407-07042026DEL37-DE

- **CHARGE Madame le Maire**
- **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Bases **prévisionnelles** des taxes directes locales 2026

Le coefficient de revalorisation des bases est de + 0,8 %.

	Bases effectives 2025	**Bases prévisionnelles 2026**	**Taux proposés pour 2026**	**Produits 2026**
Foncier Bâti	*1 119 989*	1 154 000€	40,85 %	471 409 €
Foncier Non Bâti	*108 020*	109 000€	42,11 %	45 900 €
Taxe d'habitation	*79 637*	75 700€	17,70 %	13 999€ (*)
			TOTAL	**531 308 €**

(*) + COMPENSATION SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION : 41 867 €.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

MAIRIE DE QUEBRIAC (Ille-et-Vilaine)